

25 juin 2015 -12:58

Appartient à [Conseil des ministres du 25 juin 2015](#)

Dispositions diverses en matière de statut social des indépendants

Sur proposition du ministre des Indépendants Willy Borsus et de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière statut social des indépendants.

L'avant-projet entend répondre aux objectifs suivants :

- modifier l'arrêté royal n°38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des indépendants afin d'insérer :
 - des corrections techniques suite à la réforme du mode de calcul de cotisations et suite à la suppression des limites du travail autorisé pour les pensionnés d'au moins 65 ans ou ayant au moins 45 ans de carrière
 - des corrections techniques en matière d'amende administrative
- modifier l'arrêté royal du 18 novembre 1996 instaurant une assurance faillite afin de modifier le nom de cette assurance et de permettre au Roi de l'étendre aux cessations pour raisons économiques
- modifier les dispositions relatives au régime d'entrepreneur remplaçant afin de les rendre conforme à la nouvelle réglementation en matière d'aidants proches

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>